

Certification CLEA



Objectif :

Obtenir une qualification attestant de la maîtrise des savoirs de base afin de favoriser l'employabilité et renforcer l'accès à la formation.

7 domaines du socle :

- La communication en français
- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- L'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un travail en équipe

- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

Contenu de la formation :

1. Temps 1 (1h00)

- Un entretien d'accueil individualisé.
- Une auto-évaluation permet d'évaluer les acquis du candidat à partir de ses expériences personnelles et professionnelles.

2. Temps 2 (4 à 5h00)

- Positionnement en présentiel
- Le potentiel de chaque candidat et leurs capacités sont évaluées dans chacune des 7 compétences du Socle.
- Les candidats sont évalués par une mise en situation contextualisée par des activités et des missions collectives puis individuelles.
- L'évaluateur accompagne, facilite et observe le candidat dans la réalisation des activités.

3. Temps 3 (1h00)

- Entretien individualisé de restitution.
- L'évaluateur communique au candidat les résultats de l'évaluation. Lorsque nécessaire, il analyse avec le candidat les écarts pour atteindre la maîtrise complète du Socle.



Public :
Salariés et demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Savoir lire et écrire.

La certification Cléa vise plus particulièrement les personnes peu qualifiées, n'ayant aucune certification professionnelle et ayant besoin de sécuriser leurs parcours professionnels, ou de développer leur employabilité.



Durée :
6 à 7 heures réparties sur les 3 temps de l'évaluation.
Formation en présentiel.

Coût de la formation :

450 € évaluation initiale et 250 € évaluation finale. Pour les **demandeurs d'emploi**, la formation peut être financée par un commanditaire public (Conseil Régional Hauts de France, Pôle emploi...). Pour les **salariés** le financement peut être effectué à travers le Compte Personnel de Formation.

Lieux de formation :

Office Intercommunal – MIEP Michel Dumoulin - 52 rue Carnot – 59155 FACHES THUMESNIL
Office Intercommunal - 80 rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN

Horaires :

Du lundi au vendredi :
De 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00



Conditions d'accessibilité :

Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de sa procédure d'accueil individualisé des personnes en situation de handicap, un entretien avec notre référent TH sera proposé. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires afin de valider l'entrée en formation en garantissant un bon déroulement du parcours, conformément à l'art. D.323-10-1 du Code du Travail.

Délai d'accès :

Un entretien de positionnement est convenu dans les 15 jours suivant la demande du bénéficiaire.

Le délai entre le rendez-vous de positionnement et le début de la prestation dépend essentiellement de la modalité de financement de la formation et des démarches administratives qui en découlent.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier d'aide au financement, (CPF, Pole emploi..), le délai sera dépendant des délais de dépôt de dossier et des dates de commissions des organismes financeurs.

Dans le cadre d'un financement individuel ou par l'employeur, la prestation débute dans un délai de 15 jours, sous réserve de places disponibles (le nombre de participants étant limité).

Conditions Générales de Vente :

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Office Intercommunal, rubrique *Nos formations /ConditionsGénéralesdeVente*



+ de renseignements : contact@loffice-asso.fr